

Vic-En-Bigorre, le 17 juillet 2024

Objet : Concertation préalable portant sur le projet de Modification n°1 du PLUi Adour Madiran

Madame, Monsieur,

Depuis l'adoption du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 25 novembre 2021, toutes les autorisations d'urbanisme sont instruites sur la base de ce document commun. Après plusieurs mois d'application, il est apparu nécessaire de faire évoluer le document pour corriger certaines erreurs matérielles, pour préciser certaines dispositions ou bien encore pour répondre à de nouvelles attentes des Communes.

A ce titre, nous avons le plaisir de vous informer qu'une concertation préalable portant sur le projet de modification n°1 du PLUi Adour Madiran se tiendra du mardi 20 août au jeudi 26 septembre 2024.

En premier lieu, cette période de concertation doit vous permettre de **prendre connaissance des évolutions** que nous envisageons d'apporter au PLUi. Pour ce faire, un dossier de concertation sera disponible dans nos locaux et sur le site internet de la Communauté de Communes (<https://www.adour-madiran.fr/transitions/plui/>).

Cette phase de concertation doit également vous permettre de **donner votre avis** sur ce projet de modification n°1 du PLUi. En ce sens, vous êtes invité.e à formuler des observations :

- directement dans nos locaux sur un registre dédié,
- par voie postale à l'adresse : 21, Place du Corps Franc Pommies, 65500 VIC-EN-BIGORRE,
- par voie électronique à l'adresse : concertation.plui@adour-madiran.fr

Attention, seules les observations émises entre le 20 août (9h) et le 26 septembre (17h30) 2024 pourront être prises en compte.

Enfin, il convient de préciser à ce stade, que les procédures d'évolution des documents d'urbanisme sont strictement encadrées par le Code de l'urbanisme. Une procédure de

ADOUR MADIRAN
Communauté de Communes
21 PLACE CORPS FRANC POMMIES
65 500 VIC EN BIGORRE
Tel. : 33 (0)5 62 31 68 84
Mail : contact@adour-madiran.fr

« modification de droit commun » ne nous autorise pas à augmenter la surface des zones urbaines dites « constructibles ». Pour autant, toute évolution du PLUi est susceptible d'influencer votre cadre de vie ; c'est pourquoi nous comptons sur votre participation.

Le Président,



Frédéric RÉ

ADOUR MADIRAN
Communauté de Communes
21 PLACE CORPS FRANC POMMIES
65 500 VIC EN BIGORRE
Tel. : 33 (0)5 62 31 68 84
Mail : contact@adour-madiran.fr